

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX
DU 23 NOVEMBRE 2023

Présents : Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Jean-Marc HENROTTE, Benoit COLLIN, Sylvain DIONNET, Mikaël PONCET

Secrétaire de séance : Claude PERRIER-CORNET

**Excusés : Karine JEANTET-PROST donne pouvoir à Jérôme GRENARD
Anne MICHAMBLÉ donne pouvoir à Benoît COLLIN
Pascale LOMBARD
Philippe HERNANDEZ**

Ouverture de la séance à 19h06

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2023

Information Virements de crédits : Budget principal

- C.C.H.J.S.C. : approbation du rapport
de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- C.C.H.J.S.C. : Modification des attributions de compensation 2024
- SIDEC : groupement d'achat énergies
- Epareuse : convention et tarifs
- SOGEDO : signature d'une convention pour contrôle Assainissement Collectif
- Bâtiments : logement 01 du N°5 Sur la place – demande de DETR
- Occupation domaine public : redevance pour activité commerciale
- Travaux Alimentation Borne de Recharge Véhicules Electriques (BRVE)
- Plan Communal de sauvegarde : Validation et travail des fiches
- Intégration Route du MAPPAS dans le domaine privé de la commune

Questions diverses :

- Point sur les commissions

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2023

Remarque faite par Sylvain Dionnet, au sujet de la mise en demeure pour la mise aux normes du collecteur digesteur de Très La Ville. La demande est la mise aux normes du système de traitement. Procès-verbal adopté par 7 voix dont 2 pouvoirs, et 2 abstentions (CPC et IH).

Virements de Crédits N°3 – Budget principal

JG : Ce sont des transferts de compte à compte, que M. le maire peut effectuer pour couvrir des besoins et répartir des crédits alloués non utilisés. Le Maire doit, par contre, en faire l'information au conseil

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	2 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelle	-2 000,00		
	0,00		

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60633 (011) : Fournitures de voirie	-760,00		
615231 (011) : Voiries	760,00		
61524 (011) : Bois et forêts	1 350,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-4 150,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-2 500,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	15,00		
63512 (011) : Taxes foncières	-15,00		
6561 (65) : Organismes de regroupement	5 300,00		
7391118 (014) : Autres restit. titre dégrèv. sur	200,00		
7391118 (014) : Autres revers. et restit. sur con	-200,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Financement des études de rampes d'accès au bureau de France service, et de la salle paroissiale pour 2000€

Appel de trésorerie pour le SIVOS, qui se trouve confronté à un déficit dû à l'absence pour maladie et remplacement, ainsi qu'au décalage des paiements de repas. (Explications de Benoit Collin et Mickaël Poncet)

Le besoin global est de 6400€, qui se répartit au prorata des enfants scolarisés par commune : soit La Pesse : 3892 € , Les Bouchoux :4108 €

Bois et Forêt : du compte 61524 ; paiement facture d'exploitation pour les parcelles 10 et 11 par Grandclément (23 € m 3)

Travaux voirie, Paiement de travaux du chemin de Petite Combe 2200 €, fait par Vivien Blanc au compte 60633. Jérôme Grenard précise que le travail est très bien fait.

1 - C.C.H.J.S.C. : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Isabelle Heurtier, nous donne les raisons de cette étude de transfert de charges entre la commune et la communauté de communes.

Ce transfert de charge à un coût global sur 10 ans qui s'élève à 1130000 € .

Les charges sont par exemple l'écriture du PLUi, la communication. ;

Soit 113000 euros par ans réparti entre les communes.

Pour la commune des Bouchoux, le montant annuel sera de 1593,20 €. Une clause de révision au bout de 5 ans est prévue (clause de revoyure).

Vote : Approuvé par 8 voix plus un pouvoir (Karine JP) et une abstention par pouvoir de Anne Michamblié

2 - C.C.H.J.S.C. : Modification des attributions de compensation 2024

Isabelle Heurtier explique le système de reversement de compensations dû entre autres aux taxes sur les entreprises, qui ont été transférées à la comcom suite à la fusion. Mais Les Bouchoux n'ayant pas d'entreprises, c'est la commune qui est redevable d'un montant pour 2024, de 12463.91 €

Vote : 1 abstention (pouvoir Anne Michamblé), 8 voix pour dont 1 pouvoir Karine JP.

03 - SIDEC : groupement d'achat énergies

Jean Marc Henrotte et Isabelle Heurtier présentent la proposition de groupement d'achat d'énergie électrique pour les communes de la région Bourgogne Franche Comté, auquel il faudrait adhérer avant le 1^{er} Mars 2024 pour la période 2026-2028.

Il faut par délibération, adhérer au principe de groupement d'achat et donner toutes les autorisations qui s'y rattachent.

Une question de Sylvain Dionnet : Est-ce qu'il y a une possibilité de se retirer du projet avant sa mise en application, si on adhère au principe. Nous sommes plusieurs à être d'accord pour lever le doute sur ce point.

Compte tenu de la parité des avis autour de la table, M. le Maire propose de faire en sorte que ce point soit éclairci, et propose d'ajourner le vote. Ce sujet sera reproposé au prochain conseil dès que ce point sera éclairci. Le délai de décision étant mars 2024.

4 - Epareuse : convention et tarifs

JG : Suite à la demande de particulier pour faire intervenir l'épareuse, la commission voirie devait préparer une convention et aussi un tarif. La commission n'ayant pas eu le temps de la préparer, ce point est reporté au prochain conseil.

5 - SOGEDO : signature d'une convention pour contrôle Assainissement Collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-7 à L. 2224-9 ;

Vu l'arrêté municipal n°2017-008 en date du 2 février 2017 instaurant un diagnostic obligatoire de conformité des branchements d'assainissement collectif en cas de transaction immobilière ;

Vu les modalités du projet de convention pour le contrôle des raccordements au réseau collectif d'assainissement sur la commune des Bouchoux proposée par la SOGEDO ;

Considérant qu'il est important que la commune puisse se prémunir d'un mauvais raccordement des particuliers au système d'assainissement collectif ;

Considérant que le tarif proposé par la SOGEDO ne compense pas les frais administratifs liés au recouvrement des dépenses liées à la réalisation des diagnostics assainissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention (pouvoir Anne Michamblé) **approuve** les termes de la convention pour le contrôle des raccordements au réseau collectif d'assainissement sur la commune des Bouchoux, **décide** de fixer une somme forfaitaire de 2 euros (deux euros) au titre des frais administratifs, pour chaque demande de diagnostic assainissement effectuée en mairie et **Autorise** le Maire à signer ladite convention avec la SOGEDO, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

6 - Bâtiments : logement 01 du N°5 Sur la place – demande de DETR

(JMH, BC) Dans le cadre de la mise aux normes énergétiques pour la location de cet appartement, il faut déposer le dossier avant la fin du mois de novembre.

Les travaux de rénovation de la VMC, de la cuisine, évacuations sanitaires, isolation de murs extérieurs et reprise de l'électricité, changement des fenêtres et porte d'entrée, soit pour un total de 17781.77 euros HT (devis)

Vote pour demande de DETR : à l'unanimité (7 + 2 pouvoirs)

7 - Occupation domaine public : redevance pour activité commerciale ambulante avec véhicule

Des demandes arrivent à la mairie pour l'occupation du domaine public pour activité commerciale ambulante avec véhicules.

La commune n'a pas de convention de ce type, il faut donc créer une convention et aussi un tarif. Convention d'occupation du domaine public avec véhicule par jour : 12€ avec accès à l'électricité.

Sans électricité : 10€ par jour

Pour une convention annuelle, un forfait de 500€ pour un emplacement d'un jour par semaine avec ou sans alimentation électrique.

Toute convention devra être demandée par écrit et faire l'objet d'une convention signée.

Vote : Adopté à l'unanimité (7+2 pouvoirs)

8 - Travaux Alimentation Borne de Recharge Véhicules Electriques (BRVE)

Dans le cadre des aménagements de bornes de recharges de voitures électriques, initiés par la communauté de communes, (les bornes sont payées par celle-ci) il faut que la commune prenne en charge cette installation.

On décide suite à la proposition de Mr le maire de la positionner, sur le parking côté NRO (poste fibre optique).

Pour cela il faut prévoir de traverser la route (devis de 4778.65 € TTC) pour la raccorder.

L'utilisation de la borne est soumise à un contrat avec un fournisseur qui assure la facturation de l'énergie aux utilisateurs, et le versement à la commune des gains ; ce contrat se monte à 813.31 € TTC par an.

Le conseil municipal par 7 voix et 2 pouvoirs **autorise** le maire à signer le devis de la SCEB pour la réalisation de la tranchée de raccordement de la borne pour un montant de 3982.21 € HT soit 4778.65 € TTC, **autorise** le maire à signer le devis pour souscrire un abonnement avec Freshmile d'un montant de 813.31 € TTC/an pour la fourniture des logiciels, Services et matériel et autorise le maire à signer le contrat de gestion.

9 - Plan Communal de sauvegarde : Validation et travail des fiches

Jean Marc Henrotte nous fait un bref compte rendu des résultats du test Prépa Risk et fait part des compléments de fiches et aussi à mettre à jour.

Il propose de répartir par commissions les différentes fiches entre autres l'inventaire du matériel disponible. Public ou privé.

Vote de validation du plan communal de sauvegarde. (7+2)

10 -Intégration Route du MAPPAS dans le domaine privé de la commune

Jérôme Grenard expose le projet de réfection de cette route pour désenclaver le secteur de Léary.

Le département ne voulait pas garder cette portion de route en route départementale a, par arrêté N° ARR_2021_1049_CD-RD25E3_Les Bouchoux, transféré 1400 m de voie à la commune. Pour la réparation du glissement, le conseil départemental a alloué à la commune 60 000€. Le maire propose de l'intégrer dans le domaine privé de la commune en chemin rural avec limitation d'usage sous le nom de Chemin Rural du Mappas.

Vote : 8 voix pour dont 1 pouvoir (KJP) et une abstention pouvoir A. Michamblé.

Questions diverses :

Voirie : les chemins de l'Enversy et Tailla sont faits, des travaux ont été effectués sur le chemin de Petite Combe.

Assainissement Sylvain Dionnet : fait un bref exposé de la réunion du matin avec l'agence de l'eau et du report de la mise en demeure à la fin des travaux. Le Sidec lance les appels d'offre courant Décembre. Des travaux sur le secteur de Très La Ville Nord et Sud en 2024. Des travaux sur le secteur de Village Nord et Sud en 2025.

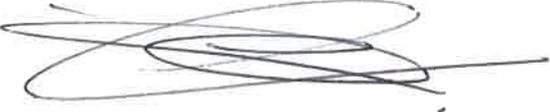
Bâtiments : Dossier à déposer pour la salle paroissiale - Attribution du logement N° 21 sur la place

Informations diverses :

- Date des vœux 2024 : le 19 janvier 2023 à 19 h 00
- Le conseil souhaite la bienvenue à Alizée Westphale fille de Florian Westphale et Marion PRICAZ aux Petits Bouchoux
- Comité des fêtes, La commune remercie le Comité pour l'achat de chaises pour la salle polyvalente
- Le marché de Noel se tiendra le 9 décembre 2023.

Prochain conseil : le 19/12/23 à 19 H 00

La séance est levée à 22h15

Le Maire Jérôme GRENARD	Le secrétaire Claude PERRIER-CORNET
 	

Procès-verbal approuvé le

Le 18 décembre 2023

Sans remarque 9 voix pour dont deux pouvoirs et 1 abstention (A. Michamblé)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 23 Novembre 2023

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2023-066	CCHJSC : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - approbation	Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT, le montant des charges transférées et la répartition	8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention
2023-067	CCHJSC : Attribution de compensation 2024	Le Conseil municipal acte la modification des attributions de compensation 2024	8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention
2023-068	SOGEDO : convention pour le contrôle des réseaux d'assainissement collectif	Le conseil Municipal approuve les termes de la convention pour le contrôle des raccordements au réseau collectif d'assainissement sur la commune des Bouchoux, fixe une somme forfaitaire de 2 € au titre des frais administratifs, et autorise le maire à signer ladite convention	8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention
2023-069	DETR : Logement 01	Le Conseil Municipal adopte le projet de travaux, le plan de financement, sollicite de l'Etat l'aide au titre de la DETR pour le logement 01, s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget, s'engage dans le cas où la subvention ne serait pas à la hauteur du montant sollicité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la DETR	9 voix pour dont 2 pouvoirs
2023-070	Redevance pour occupation domaine public : activité commerciale ambulante avec véhicule	Le Conseil Municipal fixe le prix de 10 €/J sans accès à alimentation électrique - 12 €/J avec accès à alimentation électrique pour demande occasionnelle et fixe le prix à 500 € pour demande annuelle d'occupation hebdomadaire avec ou sans alimentation électrique	9 voix pour dont 2 pouvoirs
2023-071	Travaux Alimentation Borne de Recharge des Véhicules Electriques	Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis de la SCEB, autorise le maire à signer le devis pour abonnement avec Freshmile et le contrat de gestion.	9 voix pour dont 2 pouvoirs
2023-072	Validation du Plan Communal de Sauvegarde	Le Conseil Municipal valide le plan communal de sauvegarde mis à jour	9 voix pour dont 2 pouvoirs
2023-073	Intégration du Chemin Rural du Mappas dans le domaine privé de la Commune	Le Conseil municipal nomme Chemin Rural du Mappas et classe cette portion de 1400 mètres en chemin rural dans le domaine privé de la commune	8 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention